



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – CARTE CINÉPHILE ET CARTE FAMILY

Préambule :

Les relations entre Capitole Entertainment SA (Rue Neuve 5, 1260 Nyon) et l'abonné sont régies par le contrat souscrit par l'abonné et le payeur si celui-ci est différent de l'abonné, et les présentes conditions générales acceptées lors de la signature du contrat.

Objet du contrat :

La Carte Cinéphile offre la possibilité pour l'abonné d'avoir un accès illimité aux salles du cinéma Capitole, à Nyon, au prix tarifaire de 12 CHF. Par accès illimité, il faut entendre la possibilité pour l'abonné d'obtenir pour lui-même exclusivement une entrée unique par séance dans la limite des places disponibles, sept jours sur sept, pour tous les films et toutes les séances, sous réserve de projections privées, non commerciales, ou encore particulières et expressément mentionnées. De plus, la carte ne libère pas l'abonné de participer, le cas échéant, financièrement au surcoût généré lors de projections spéciales, par ex. film en 3D (supplément 3D ou lunette).

La Carte Family offre la possibilité pour l'abonné et sa famille d'avoir un accès illimité aux salles du cinéma Capitole, à Nyon, au prix tarifaire de 12 CHF. Par accès illimité, il faut entendre la possibilité pour l'abonné d'obtenir pour lui-même et sa famille exclusivement une entrée unique par séance dans la limite des places disponibles, sept jours sur sept, pour tous les films et toutes les séances, sous réserve de projections privées, non commerciales, ou encore particulières et expressément mentionnées. Il faut entendre par famille un maximum de 4 personnes dont au maximum 2 adultes. De plus, la carte ne libère pas l'abonné de participer, le cas échéant, financièrement au surcoût généré lors de projections spéciales, par ex. film en 3D (supplément 3D ou lunette).

L'abonnement est matérialisé par la délivrance à l'abonné d'une carte munie d'un code QR, désignée sous le nom de Carte Family ou Carte Cinéphile. L'abonnement et la Carte sont personnels et intransmissibles.

Pour accéder aux salles, l'abonné doit acheter son billet au tarif préférentiel grâce à sa Carte aux guichets ou à tout autre système en vigueur dans le cinéma pour se voir attribuer une place. L'abonné peut se voir demander de justifier son identité et la validité de la Carte peut être contrôlée en tout temps. L'abonné ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement d'une entrée qui aura été accordée sur présentation de sa Carte. L'abonné ne peut pas assister à une nouvelle séance avant que la séance pour laquelle il est passé au contrôle soit terminée.

Conditions de souscription de l'abonnement, prix et frais :

La souscription de l'abonnement se fait par la remise d'un contrat d'abonnement dûment rempli et signé par l'abonné et, le cas échéant, par le payeur aux guichets du Cinéma Capitole. Lors de la souscription de l'abonnement, une photo numérique de l'abonné sera prise sur place. L'abonné et, le cas échéant, le payeur devront présenter une pièce d'identité. La Carte est remise à l'abonné sur place. Le payeur doit obligatoirement être âgé de 18 ans révolus. Capitole Entertainment SA se réserve le droit de refuser de délivrer un abonnement à une personne, si celle-ci n'a pas respecté ses obligations lors d'un précédent abonnement, ou encore si, en qualité d'abonné ou de payeur, fait l'objet d'une interdiction dans le cinéma Capitole.

Le prix de la Carte Cinéphile et de la carte Family sont ceux en vigueur au jour de la souscription de l'abonnement. Les frais d'acquisition de la Carte, fixés de manière forfaitaire, s'ajoutent au prix de l'abonnement. Les frais de la Carte ne sont en principe dus qu'une seule fois ; demeurent toutefois réservés le remplacement de la Carte en cas de perte ou de vol.

Prise d'effet et durée minimum du contrat :

L'abonnement prend effet dès sa signature et la remise de la Carte sur place.

Il est conclu pour une durée d'une année.

Exemple : si un abonnement prend effet le 15 décembre 2015, il est valable jusqu'au 15 décembre 2016.

Perte, Vol ou Dysfonctionnement de la Carte :

En cas de perte ou de vol de la Carte, l'abonné doit en avvertir immédiatement Les Cinémas Capitole par écrit. Le courrier devra être envoyé à l'adresse de correspondance mentionnée en bas de page du présent document. La Carte sera désactivée et une nouvelle Carte sera remise à l'abonné au guichet contre paiement d'un montant de CHF 10.-*.

En cas de dysfonctionnement de la Carte, l'abonné devra l'annoncer aux guichets du cinéma Capitole avec remise de la Carte. La Carte sera désactivée et une nouvelle Carte lui sera remise. Aucun frais ne lui sera demandé si le dysfonctionnement de la Carte ne lui est pas imputable.

Changement de données personnelles :

L'abonné est tenu de communiquer spontanément toutes modifications de données fournies lors de la prise d'abonnement.

Le compte d'abonné contient les nom et prénom, adresse, email et numéro de téléphone de l'abonné. En cas de modification de ces données, par exemple : mariage et changement de nom, changement de domicile, l'abonné doit en avvertir les Cinémas Capitole immédiatement afin d'assurer que les données du compte de l'abonné correspondent à ceux figurant sur ses papiers d'identités en cours de validité. Le courrier devra être envoyé à l'adresse de correspondance mentionnée en bas de page du présent document. A défaut, l'abonné risque de voir sa Carte d'abonné être bloquée sans préavis en cas de contrôle d'identité. Les Cinémas Capitole se réservent le droit de faire réactualiser la photographie de l'abonné en cas de nécessité.

Interruption générale de la formule d'abonnement :

En cas d'interruption générale de la formule d'abonnement, Les Cinémas Capitole annonceront par des affichages clairs dans le cinéma et par courrier aux abonnés la fin des contrats d'abonnement moyennant un délai de résiliation de deux mois pour la fin d'un mois. Si l'abonnement était dans sa durée initiale d'un an, Les Cinémas Capitole remettront aux abonnés une invitation valable un an par mois d'abonnement encore en cours.

Droit applicable :

Les présentes conditions sont soumises à la loi suisse.

Modifications des conditions générales :

Les Cinémas Capitole se réservent la possibilité de modifier les présentes conditions en tout temps. Les nouvelles conditions générales entreront en vigueur immédiatement pour tous nouveaux abonnements. Pour les abonnements en cours, elles ne déploieront leurs effets qu'après un délai d'un mois à compter de leur date d'entrée en vigueur, ceci afin de permettre à tout ancien abonné en désaccord avec les nouvelles dispositions, de faire valoir son droit à une réalisation en conformité avec les anciennes conditions. L'introduction de nouvelles conditions générales sera lisiblement affichées dans les Cinémas Capitole avec mention de leur date d'entrée en vigueur. Parallèlement elles seront à disposition sur le site internet des Cinémas Capitole (www.capitole-nyon.ch) pour téléchargement.

Cette offre est valable dans les Cinémas Capitole, à Nyon. (www.capitole-nyon.ch). Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 1 décembre 2015.

* Sous réserve de modifications tarifaires

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions d'utilisation et de vente des cartes Cinéphiles et Family.

Nyon, le _____

Signature _____